

## QUESTIONS-REPONSES PASS AGILITY

- **Pourquoi avoir « réformé » le PASS AGILITY alors que cela se passe bien dans notre Territoriale ?**

Cette décision a été prise suite aux remontées reçues et largement majoritaires, qui parlaient du PASS comme -je cite -une école des fans. Si tout se passe déjà bien dans votre territoriale, il n'y a aucune raison pour que cela change avec ces nouvelles dispositions.

L'Agility connaît un développement important, aussi il nous semble essentiel d'impliquer le maximum de personnes dans nos formations.

- **Pourquoi rendre payant le PASS AGILITY alors qu'il était gratuit ?**

Nous avons opté pour qu'une personne formée fasse obligatoirement partie des trois personnes formant un jury de PASS. Cette personne formée (appelée REFERENT PASS) fera peut-être des kilomètres pour venir, aussi il nous semble normal qu'elle soit défrayée. Par ailleurs, cette inscription payante pourrait aider le club, s'il ne le faisait déjà, à accueillir les participants de façon plus conviviale (café d'accueil...).

- **Comment se fait-il que dans le jury du nouveau PASS, une seule personne soit défrayée ? Ce n'est pas juste. Les propositions dans notre Territoriale vont plutôt pour un défraiement des frais réels de transport pour les 3 membres du jury ayant ou non suivi la formation.**

Nous avons opté pour qu'une personne formée fasse obligatoirement partie des trois personnes formant un jury de PASS. Ce REFERENT PASS fera peut-être des kilomètres pour venir, alors que les deux autres personnes peuvent être proches du lieu de ce PASS (faire partie du club organisateur ou bien d'un club voisin). Ceci explique cela. Mais rien n'empêche de défrayer tout le jury aux frais réels (rien ne l'interdit) ou mieux avoir un REFERENT PASS au sein du club organisateur.

- **Pourquoi alors demander trois personnes dans un jury et pas uniquement un REFERENT PASS ? Quel est le rôle des deux autres personnes ?**

Certains points du barème seront peut-être sujets à discussions lors du passage d'un chien. Le fait d'en parler à plusieurs nous paraît plus équitable. Le REFERENT PASS du fait de sa formation, aura connaissance de certains points plus difficiles à évaluer qu'il pourra aussi transmettre aux deux autres membres. Sa position dans ce jury ne sera pas autoritariste mais devra se faire dans un souci d'apport de compléments d'informations.

- **Pourquoi un mois de délai pour refaire un PASS AGILITY en cas d'échec ?**

Si des difficultés de l'équipe ont conduit à un échec, ce n'est pas au bout d'une semaine ou quelques jours qu'elles auront disparu.

- **En quoi consiste la formation des membres obligatoires dans le jury ?**

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, le jury d'un PASS AGILITY est composé de trois personnes dont une obligatoirement formée ou nommée par le GTA. La personne dont la présence est obligatoire lors d'un PASS AGILITY est appelée REFERENT PASS AGILITY. La liste de ces référents est une liste nationale qui sera publiée et mise à jour si besoin sur le site.

Il s'agit d'une formation visant à consolider les compétences des stagiaires ainsi qu'à vérifier leurs aptitudes à faire partie du jury de PASS, en tant que membre obligatoire. Le formateur s'attachera à vérifier que les personnes formées sont aptes à poser un parcours conformément à un plan, dans l'esprit du règlement, et comprennent bien le pourquoi et l'esprit dans lequel le PASS doit être obtenu (ni trop laxiste, ni trop exigeant). Le Référent PASS validera le parcours posé avec les 2 autres membres du jury lors du PASS ainsi que les questions posées sur le règlement par le jury.

Cette formation est prévue sur une demi-journée (3 heures environ) avec un maximum de 15 personnes. Elle peut se faire au sein d'un club, il est nécessaire d'avoir un terrain pour la pose des parcours (dimensions minimales 20 x40 m). Une salle peut être appréciée dans le cas où le formateur souhaite utiliser des vidéos

Les stagiaires sont les personnes dont les noms figurent dans la liste remontée à la CNEAC par les CTT.

Une vérification de leurs aptitudes à poser un parcours sera effectuée lors de cette formation. En fin de formation, un « Vrai-Faux » de 10 énoncés sur le règlement sera posé aux stagiaires avec nécessité d'obtenir au moins 6 bonnes réponses.

- **Quand peut-on démarrer les formations de Référents PASS ? Comment procéder ?**

La liste des formateurs vient d'être publiée. Les formateurs bien entendu sont des référents PASS et peuvent œuvrer dans des jurys de PASS dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

La Territoriale par le biais du CTT, est l'organisatrice de ces formations qui peuvent démarrer dès maintenant, en contactant (un ou plusieurs formateurs) de son choix. Ces formations continueront au fil du temps suivant les besoins de la Territoriale.